

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AVRIL 2017 A 20H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), M. Christian CLEMENT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU , Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Yves COURTOT (procuration à Bernard MILLOIR), M. Maxime SAGETTE (procuration à Stéphane ROUX), M. Gérard CUROT

Secrétaire de séance : Karine Bassard

M. le Maire lit un message de remerciement de la part de Gérard Curot qui remercie les membres du Conseil Municipal pour leur soutien lors du décès de sa mère.

1. Vote du budget primitif

SUBVENTIONS 2017

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions présentées par les associations, vote à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes aux diverses associations.

Associations à caractère social		Associations culturelles	
A.D.M.R.	650 €	A.D.A.M. (Asso. Dvt Action Musicale)	12.500 €
Amicale donneurs de sang	460 €	Harmonie	4.600 €
Maisons de parents en Bourgogne	460 €	Groupe Vocal Divertimento	500 €
Amicale Foyer logement « les Myosotis »	400 €	AlternArtAuxois Production	600 €
Téléthon	500 €	Comité jumelage Pouilly-Lenningen	500,€
J.A.L.M.A.V.	400 €	Amis de la bibliothèque	274,€
Restos du cœur	400 €	Rallye Val d'Auxois	150 €
Secours catholique	800 €	Passe Montagne	150€
Secours populaire	160 €		
Croix rouge	160 €	Associations sportives et de loisirs	
Souvenir Français	160 €	Aéroclub « Les Ailes de Pouilly Maconge »	400 €
Arc en ciel pollien (Arcades)	400 €	A.S.P. Football	3.000 €
Ligue bourguignonne contre le cancer	200 €	A.S.P. Basket	700 €
S.O.S. Village d'enfants	100 €	Judo Club	3.000 €
Journée nationale des aveugles	50 €	Société de pêche	550 €
Journée nationale des paralysés	50 €	Société de pétanque	160 €
Association contre les femmes battues	50 €	Tennis club	400 €
Association sclérose en plaques	50 €	Tennis de table	800 €
		V.C.P.A. (Vélo Club)	800 €
Vie scolaire Formation		Vital'Gym	300 €
Ecole G. Virely (transport piscine)	1.162 €	Volley Club	300 €
Ecole G. Virely (coop. scolaire)	700 €	C.V.P.A. (Voile)	1.000 €
Coop. Scolaire maternelle	700 €	Association Arc Auxois	300 €
Ecole maternelle (classes dépayées)	3.828 €	Badminton Club Pouilly	300 €
Association sportive du collège	3.500 €	Autres associations	
OGEC (Ecole Notre Dame- montant estimé)	7.500 €	Comice agricole	200 €
C.F.A. La Noue	490 €	Jeunes agriculteurs	300 €
CIFA Mercurey	100 €	Les Amis de Velard	400 €
CIFA 89	100 €	Les Amis des Bêtes	700 €
CFA BATIMENT Côte d'Or	100 €	La Ronde de l'Auxois	100 €
		Le panier pollien	100 €
		Amitié rurale franco-Ethiopienne	200 €
Prévention routière	250 €	SCOD « Courir pour la Paix »	500 €
		Association Animaux de boucherie	300 €
		RAPPEM	50 €
		FNAMA OPEX	200 €
		Cinéma	2.000 €
		SPA des Cailloux	684,80€

Le consortium Centre d'Art de Dijon a fait une demande de subvention de 740 € pour répondre à l'appel à projet « Evénements Culturels » du Pays Auxois Morvan.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite.

2. BUDGET PRIMITIF 2017 (BUDGET COMMUNAL)

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	952.353,87 €	Excédent antérieur reporté	30.047,87 €
Charges de personnel	465.400,00 €	Atténuation de charges	6.000,00 €
Atténuation de produits	25.000,00 €	Produits des services	82.540,00 €
Opérations d'ordre entre section	17.000,00 €	Impôts et taxes	1.161.479,00 €
Autres charges de gestion courante	275.269,00 €	Dotations et participations	441.956,00 €
Charges financières	61.000,00 €	Autres produits de gestion courante	70.000,00 €
Charges exceptionnelles	1.000,00 €	Produits exceptionnels	5.000,00 €
Total des dépenses	1.797.022,87 €	Total des recettes	1.797.022,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	127.000,00 €	Excédent d'investissement reporté	261.481,22 €
Etude PLU	35.000,00 €	Emprunt	20.000,00 €
Etude pré-opérationnelle	15.000,00 €	Taxe d'aménagement	5.000,00 €
Aménagement parcours de santé	30.000,00 €	FCTVA	230.000,00 €
Travaux voirie	130.000,00 €	Subventions Etat et établissements nationaux	
Vidéo protection	249.430,00 €	DETR Maison de Santé	632.384,00 €
Travaux de bâtiments communaux		FNADT	114.000,00 €
<i>Maison de santé</i>	1.360.665,01 €	CNDS	12.500,00 €
<i>Travaux d'accessibilité</i>	50.000,00 €	Europe	100.000,00 €
<i>Travaux éc maternelle (chauffage, élec)</i>	70.000,00 €	Subventions Région	
Matériel - Mobilier - Informatique		Maison de Santé	117.210,00 €
<i>Informatique</i>	11.755,00 €	Subventions Département	
<i>Autres immobilisations</i>	45.000,00 €	Maison de santé	200.000,00 €
		Travaux de voirie	12.215,00 €
		Ancien bât services techniques	21.350,00 €
		Amortissement trx SICECO 2009 à 2012	17.000,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	380.709,79 €
Total des dépenses	2.123.850,01 €	Total des recettes	2.123.850,01 €

TAXES LOCALES DIRECTES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir comme suit, le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation 16,23 %
- Taxe foncière (bâti) 26,26 %
- Taxe foncière (non bâti) 46,89 %
- CFE 15,80 %

Le maire rappelle que ces taxes locales communales n'ont pas évolué depuis 2008.

REDEVANCE FRANCE TELECOM

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la redevance due par France Telecom pour l'occupation du domaine public pour un montant de 2.546,35€.

2. Vœu pour le maintien de la gratuité des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Général de maintenir la gratuité totale des transports scolaires pour les familles de Côte d'Or.

3. Affaires diverses

• Horaires mairie

La commune de Pouilly en Auxois va disposer du dispositif de recueil des cartes nationales d'identité.

M. le Maire a proposé aux secrétaires d'élargir l'amplitude des horaires d'ouverture au public.

En dehors des vacances scolaires, les horaires seront les suivants :

Lundi : 8h30-12h / 14h-17h30

Du mardi au vendredi : 8h30-12h / 14h-18h30

Samedi : 9h-12h.

Ces horaires permettront un meilleur service au public. Ils sont en attente de validation par le Centre de Gestion.

• Dénomination de rue

La voie communale N°4 sera désormais appelée « rue de Cercey »

• Installation du très haut débit

Afin d'installer le très haut débit dans la commune de Chailly sur Armançon, le Département demande l'autorisation d'implanter, sur 15 m² environ, une chambre à la sortie du nœud de raccordement mutualisé situé rue du Foirail.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

• Convention de mise en œuvre de la mission bois – énergie du département de la Côte d'Or.

Cette étude avait été évoquée lors du Conseil Municipal du 06/02/17. Elle est sans engagement.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité l'autorisation de signer la convention pour faire l'étude (coûts, retour sur investissement, ...)

Parallèlement au projet de chaufferie bois, le SICECO fait une étude sur le photovoltaïque, panneaux qui pourraient être installés sur les toitures des bâtiments communaux.

• Fauteuil dentaire

Pour favoriser la venue d'un jeune dentiste dans la Maison de Santé, M. le Maire propose de faire installer un fauteuil dentaire, sous forme de location/vente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de location.

• Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

L'objectif est de maintenir le niveau des indemnités actuelles pour pondérer l'augmentation du point d'indice au 01/02/2017.

A l'unanimité, il est décidé que les indemnités passeront de 85 à 84% du montant autorisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.